

DEPARTEMENT
DE LA VIENNE

COMMUNE DE DIENNE

AFFICHAGE DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 21 JANVIER 2019

Convocation : 07/01/2019 – Présents : 9 – absente : 5 – Pouvoir : 1

Approbation du procès-verbal du 17/12/2018.

Signature du contrat 2019 CIGAC pour l'assurance du personnel CNRACL .

Employée communale : 7h30 d'heures complémentaires de décembre à payer.

Augmentation temps travail : afin de limiter les heures complémentaires, le conseil municipal décide de modifier au 01/04/2019 un temps de travail, la personne étant annualisée, le besoin est de 72 h en plus sur une année. Calcul sera fait afin de le proratiser, et une demande d'approbation d'augmentation de ce temps de travail sera faite au CTP.

Point sur le budget réalisé 2018 : le trésor public n'ayant pas validé les comptes, les chiffres restent incertains. La commune reste sur un fort excédent de fonctionnement qui va couvrir le déficit normal d'investissement.

Vente du terrain Cité Paul Chaumillon : prix en baisse demandé par un acquéreur, le conseil donne son accord pour 29 000 €. Restera à borner (demande à faire au géomètre) aux frais de la commune ainsi que la viabilisation (demander devis). La commune gardera une petite parcelle pour faire parking.

Projets 2019 : réalisation de l'agrandissement du hangar, (dépose du permis de construire par l'entreprise retenue pour un montant de 2 451 € HT), réfection de l'ancien bureau du maire (et de conseil), achat de matériel vidéo projection et antenne salle des fêtes, travaux de ventilation dans grande classe (suite rapport qualité de l'air). Ces projets seront budgétés lors du vote du budget. La demande de subvention ACTIV 3 sera faite sur l'agrandissement du hangar.

Projet cirque : pas d'information, la rencontre n'ayant pas encore eu lieu avec tous les responsables.

PLUI : validation fin 2019 pour une mise en vigueur en 2020, la commission urbanisme a travaillé sur les zones constructibles de notre PLU actuel afin de garder la surface constructible attribuée à la commune, présentation des zones retenues au conseil municipal qui valide le choix.

Etablissement d'une autorisation permanente de poursuites pour la trésorière intérimaire.

Documents divers mis à disposition en mairie.

Affiché le 24 janvier 2019

Le Maire, Christian LARGEAU

